

*Service des assistants de langue et de la mobilité*

## Instruction technique

### Dossiers de candidatures au programme des stages de perfectionnement linguistique et culturel

Octobre 2021

Les formulaires, complétés par les candidats, seront signés par le directeur d'école, qui les transmettra, à l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription du premier degré, en **UN SEUL EXEMPLAIRE original**, y compris dans le cas d'un second vœu.

Chaque dossier devra obligatoirement comporter les trois avis requis (directeur d'école – IEN – DA-SEN)

La DSDEN transmettra à France Éducation international pour le **28 février 2022** au plus tard :

- l'ensemble des dossiers signés ;
- un classement préférentiel propre à chaque stage (seul le vœu n° 1 sera pris en compte) qui indiquera les noms, prénoms, et l'ordre de classement proposé.

A l'issue des commissions de sélection qui se tiendront à France Éducation international, présidées par l'Inspection générale, France Éducation international informera chaque enseignant de la suite donnée à sa candidature.

**RAPPEL : seules les candidatures des enseignants en exercice dans un établissement public sont recevables.**